

PROJET de location des bâtiments style "ECLAIR" construites par le Département et la S.I.D.R.

LE MAIRE. - En raison même des difficultés qui sont nôtres à la rentrée des classes d'Août 1960, M. l'Inspecteur Primaire dans une autre lettre me demande l'ouverture de 52 classes nouvelles. J'ai adressé au début de ce mois la lettre suivante à M. le Président de la S.I.D.R.

Saint-Denis, le 10 Juin 1960

Le Maire de Saint-Denis

N° 426

à Monsieur le PRESIDENT de la Société Immobilière
de la Réunion - SAINT-DENIS -

Monsieur le Président,

Je vous ai entretenu naguère de la nécessité où se trouvait la Municipalité d'ouvrir un nombre important de classes nouvelles pour faire face à l'accroissement considérable d'élèves devant s'inscrire aux écoles laïques primaires à la rentrée d'Août 1960.

Pour cette rentrée, ^{malgré} les constructions faites dans le mesure de nos moyens, nous allons nous trouver encore dans une situation difficile et nous pourrions accepter toutes les demandes d'inscription.

J'ai donc l'honneur de vous prier d'examiner la mise à la disposition de la Commune, sous la forme juridique que vous choisirez et aux ~~me~~ conditions qui pourront être arrêtées d'un commun accord, d'un ou même de deux des corps de bâtiments construits à l'intention des sinistrés de la Petite Ile.

Je ne saurais trop insister pour obtenir une réponse dans les plus courts délais et pour qu'elle soit favorable.

Veuillez trouver ci-joint copie de la lettre également adressée à Monsieur le Préfet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Le MAIRE. - Cette lettre était suivie d'un entretien, j'ai également ~~mis~~ alerté le Directeur Général de la S.I.D.R. ainsi que M. le Préfet.

Voici la réponse qui a été faite par M. le Président de la S.I.D.R.

Saint-Denis, le 17 Juin 1960

N° 662

Le Président

à Monsieur le Maire de la Ville de SAINT-DENIS

Objet: Classes nouvelles
Référence: V/lettre 426 du 10 Juin 1960

Monsieur le Maire,

Suite à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous informer qu'il ne m'est pas possible actuellement de répondre à votre demande de location éventuelle des bâtiments provisoires érigés, sur les terrains de la S.I.D.R., à l'usage des sinistrés de "Petite-Ile".

En effet, si le terrain nous appartient, nous ne savons pas encore qui en sera, propriétaire des bâtiments, puisque nous ignorons même quelle autorité en supportera la dépense. Nous ne pouvons donc à notre grand regret prendre position sur votre demande.

D'autre part, il est vraisemblable qu'une partie des habitants de ces logements refuseront d'aller habiter "Petite Ile", parcequ'ils seront incapables d'en payer le loyer et que certains locataires de ce lotissement ayant fait preuve de la même incapacité, demanderont à quitter "Petite Ile" pour aller dans les logements provisoires, en attente des logements de Ste-Clotilde où nous espérons pouvoir les reloger tous.

Toute cette affaire demandera du temps, et en particulier le délai de construction des logements de Ste-Clotilde, avant d'être réglée. Ce n'est donc qu'en 1961, au plus tôt, qu'une proposition de principe pourra être faite par notre Conseil d'Administration. Il va de soi que je m'attacherai alors à convaincre notre Conseil de faire tout le possible pour apporter à votre Municipalité une aide dans cette préoccupante question de vos locaux scolaires: je tiens à vous donner à nouveau l'assurance de ma ferme volonté de vous aider en cette circonstance.

Avec tous mes regrets, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments très distingués.//

Le Président,
Signé: P. BOLOTTE.

LE MAIRE, - J'ai immédiatement répondu par la lettre suivante:

N° 466

Saint-Denis, le 20 Juin 1960

Le Maire de Saint-Denis

à Monsieur le PRESIDENT de la Société Immobilière du
Département de la Réunion - SAINT-DENIS -

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre lettre du 17 courant, n° 662.

Il est regrettable que le Conseil d'Administration de la S.I.D.R. n'ait pas jugé devoir retenir la requête que je lui ai adressée devant l'urgence où nous étions.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée./.

Le Maire,

Signé: Gabriel MACE.

LE MAIRE. - Je demande au Conseil de prendre acte d'une part de ce que nous avons demandé les bâtiments pour loger les enfants, d'autre part du refus qui nous est opposé par la S.I.D.R., tout au moins pour le moment. C'est dans l'immédiat que nous avons besoin de classes. ⁰²

*Je prends acte de ce refus qui reste inattendu
quelques soient les raisons invoquées.*